

La formation en résumé

Les risques psychosociaux (RPS) ne sont qu'une partie des nombreux risques professionnels listés et reconnus mais pourtant, le nombre de collaborateurs concernés n'a jamais cessé d'augmenter. Ces derniers ont des conséquences non négligeables tant pour les salariés (fatigue, troubles du sommeil, irritabilité, troubles de la mémoire, dépression, perte d'estime de soi, agressivité, etc...) que pour les entreprises (augmentation du nombre d'accidents du travail, absentéisme, désinvestissement des salariés, baisse de rendement, perte de productivité, augmentation du turn over, difficultés de recrutement, etc...). Selon l'**INRS**, les coûts des risques psychosociaux pour une entreprise peuvent représenter entre 1,5 et 3 % de la masse salariale annuelle. Ils résultent de la présence combinée ou non de différents facteurs: stress, violences internes et/ou violences externes subies en situation de travail, etc. Il est donc nécessaire de les définir, de les évaluer et de mettre en place des politiques de prévention adaptées pour anticiper au mieux les atteintes à la santé possibles.

Cette formation vous permettra d'identifier les RPS, d'analyser les facteurs déclencheurs et de mettre en place des actions de prévention efficaces. Elle vous donnera également les outils pour gérer ces situations lorsqu'elles surviennent, à travers une démarche intégrée dans la politique de qualité de vie au travail (QVCT). En lien avec les obligations légales, notamment la loi du 2 août 2021, cette formation vous aidera à responsabiliser l'ensemble des acteurs de votre entreprise et à prévenir les atteintes à la santé psychologique de vos salariés.

Objectifs :

A l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Décrire les principaux risques psychosociaux, incluant le stress, le harcèlement, et la violence au travail, ainsi que leurs impacts sur les salariés et l'entreprise
- Expliquer les données chiffrées et le cadre légal régissant la prévention des RPS
- Identifier les signes individuels et collectifs de souffrance au travail, en utilisant les 6 facteurs de risques et de protection issus du Rapport GOLLAC
- Décoder les signaux faibles dans les équipes pour anticiper les situations à risque
- Élaborer un plan de prévention des RPS, en intégrant les niveaux de prévention primaire, secondaire et tertiaire
- Impliquer les acteurs clés dans la démarche de prévention, notamment le CSE, la direction et les responsables RH
- Développer des actions de traitement des situations de RPS, en mettant en œuvre des outils de pilotage et des indicateurs associés
- Intégrer les RPS dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et suivre leur évolution
- Promouvoir une démarche de Qualité de Vie au Travail en lien avec la prévention des RPS, en intégrant le bien-être des salariés dans la stratégie de l'entreprise

Participants :

- Le Référent Santé et Sécurité (RSSCT)
- Tout représentant de la Fonction RH/RRH/DRH
- Tout Manager de service
- PDG/Gérant ou Dirigeant de PMI PME
- Responsable QHSE
- Toute personne ayant une appétence pour la prévention des risques professionnels

Prérequis :

Cette formation ne nécessite aucun pré-requis

1 435 €

(non assujetti à la TVA)

Mise en pratique

Mises en situation

Dates et villes

Lyon - 04 72 53 88 00

- 27/01, 28/01
- 03/04, 04/04
- 07/07, 08/07
- 02/10, 03/10

Le contenu

Mettre les bons mots sur les bons maux

- Le contexte et les enjeux
- Les définitions clés : Stress, harcèlement, violence, RPS
- Les données chiffrées
- Le cadre réglementaire et légal
- La responsabilité et la protection juridique

Comprendre l'impact de la crise sanitaire sur les conditions de travail et donc sur les RPS

- Les conséquences de la crise sur les conditions de travail
- La dégradation de l'état de santé des salariés

Repérer les signes collectifs et individuels: les signaux faibles

- Les 6 facteurs de risques et de protection (Rapport GOLLAC)
- Comprendre le processus générateur
- Identifier les signes individuels et collectifs

Prévenir et agir: du plan de prévention au management

- De la prévention primaire à la prévention tertiaire
- Les rôles des acteurs
- Engager les actions de traitement
- Le plan annuel de prévention

Engager sa démarche de Qualité de Vie au Travail (QVCT)

- L'intégration des risques psychosociaux dans le document unique d'évaluation des risques professionnels à partir du jeu pédagogique du réseau Anact-Aract.
- L'élaboration des outils de pilotage et des indicateurs associés

Moyens pédagogiques et d'encadrement

Moyens pédagogiques et d'encadrement :

Formation interentreprises avec alternance d'apports théoriques et pratiques.

Pédagogie active : Echanges, analyses de pratiques, mises en situation, cas réels d'entreprises.

Support de formation remis aux participants.

Formation animée par un de nos formateurs experts de son domaine et sélectionné selon un processus qualité certifié. Les formateurs sont accompagnés par notre pôle pédagogique intégré « [Agir et Apprendre](#) ». Parcours du formateur disponible sur simple demande.

Suivi et évaluation de la formation :

Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation notamment au travers de QCM, mises en situations, mises en pratiques, présentations... Qui feront l'objet d'une analyse/correction et d'un retour du formateur.

Une évaluation de satisfaction est complétée par le participant en fin de formation.

